

Dispositifs d'alerte et de prévention des difficultés des entreprises

	Organismes	Missions	Public ciblé
Accompagnement, information, auto-diagnostique	G.I.E. Infogreffe	Le G.I.E. Infogreffe met à disposition des entreprises un tableau d'auto-diagnostique pour permettre d'évaluer la nature et l'importance des difficultés.	Toutes sociétés.
	Centres d'information et de prévention (CIP)	Les CIP ont été constitués pour informer les entrepreneurs et les orienter vers les solutions existantes. Ils mettent à leur disposition une importante base documentaire qui présente plus de 50 fiches pratiques et outils sur les trois thèmes de la prévention : anticipation, détection et traitement des difficultés.	Entrepreneurs, toutes sociétés (essentiellement PME)
	Chambres de commerce et de l'industrie (CCI)	Depuis 2009, CCI France est membre du réseau CIP. Les CCI de France hébergent une quarantaine de CIP territoriaux, en plus de l'aide logistique qu'elles leur apportent et de leur participation aux entretiens collégiaux.	Entrepreneurs, toutes sociétés (essentiellement PME)
	Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)	La Chambre de métiers et de l'artisanat propose un accompagnement des entreprises artisanales en difficulté.	Artisans, chefs d'entreprise dans l'artisanat.
	Groupement de prévention agréé (par le préfet de région)	Ce groupement fournit à ses adhérents, de façon confidentielle, une analyse comptable et financière des informations que ceux-ci s'engagent à lui transmettre. Lorsque le groupement détecte des indices de difficulté, il en informe l'adhérent et peut lui proposer l'intervention d'un expert. Les administrations coopèrent avec ces groupements de prévention agréés. La Banque de France peut aussi être appelée à donner des avis sur la situation financière des adhérents.	Commerçant, artisan, EIRL ou personne morale de droit privé.
	Commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprise (CRP)	Positionnés auprès des préfets de région, les CRP accompagnent les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi dans les territoires. Deux missions :	Sociétés de moins de 400 salariés (essentiellement entreprises industrielles de plus de 50 salariés).

		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux entreprises en difficulté : les CRP proposent des solutions adaptées à la situation des entreprises pour assurer leur pérennité et leur développement en lien avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises (médiations, CODEFI...) et avec les soutiens financiers publics et privés. • Prévention des difficultés de l'entreprise : les CRP assurent également une mission de détection précoce des difficultés afin de mieux cibler les mesures de remédiation à apporter. 	
	Tribunal de commerce	Les tribunaux de commerce sont dotés d'une cellule de prévention. Le président ou le juge délégué à la prévention du tribunal de commerce sont à l'écoute des entreprises en toute confidentialité et présentent les différentes solutions prévues par la loi pour les aider dans leurs difficultés.	Toutes les sociétés.
	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	Le service <i>Protection du tissu économique</i> de la Direccte intervient auprès des entreprises pour les aider à prévenir d'éventuelles difficultés, ou à faire face à ces difficultés si celles-ci se sont déjà matérialisées. Il est un point d'entrée pour les entreprises et facilite la cohérence des actions des autorités publiques les concernant. Les interventions se font en toute confidentialité, dans les différentes phases des difficultés des entreprises, de la détection précoce justifiant une intervention en prévention, jusqu'à un appui aux opérations de restructuration de l'entreprise, y compris lorsqu'une procédure est ouverte auprès du tribunal de commerce.	Toutes les sociétés.
Aide au financement	Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI)	Le CIRI a pour mission d'aider les entreprises en difficulté à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. Organisme ministériel <i>ad hoc</i> , le CIRI représente l'ensemble des administrations compétentes en matière d'accompagnement des entreprises en difficulté et assure la coordination de l'action des services étatiques auprès des entreprises. Il a	Sociétés de plus de 400 salariés qui en font la demande.

		également pour mission la représentation et la défense des intérêts de l'Etat, notamment en qualité de créancier public, au cours des négociations du plan de retournement.	
	Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)	Le CODEFI (rattaché à la Direction départementale des finances publiques) est l'équivalent du CIRI au niveau local. Il a vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Cette structure locale, présidée par le Préfet, assiste les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions de redressement pérennes.	Sociétés de moins de 400 salariés rencontrant des problèmes de financement.
Médiation, résolution amiable	Médiation du crédit (Banque de France)	Gratuite, rapide et confidentielle, la Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit...). Si la médiation n'a pu aboutir, les dirigeants peuvent présenter directement une demande de mandat <i>ad hoc</i> ou de conciliation au Président du Tribunal de Commerce.	Toutes sociétés.
Observatoires, statistiques	Observatoire consulaire des entreprises en difficulté (OCED)	Trois missions : <ul style="list-style-type: none"> • Observer la réalité des défaillances, en collectant et en analysant les données statistiques ; • Informer, par l'intermédiaire de ses publications ; • Anticiper et proposer des pistes de réformes pour développer les méthodes de prévention et de traitement des difficultés des entreprises. 	Toutes sociétés.
	Signaux faibles (Ministère de l'économie, des finances et de la relance)	L'enjeu du projet « Signaux faibles » est de croiser ces données et de les traiter statistiquement avec un algorithme adapté qui détermine une probabilité de défaillance à 12, 18 et 24 mois. La création d'un outil numérique de détection permettra d'envoyer des alertes aux différentes administrations en mesure de proposer une offre de service aux entreprises concernées.	Toutes les sociétés.